

**AVIS PUBLIC
RÈGLEMENT 2784-2020
ENTRÉE EN VIGUEUR**

PRENEZ AVIS que lors d'une séance tenue le 2 novembre 2020, le conseil municipal de la Ville de Magog a adopté le Règlement 2784-2020 modifiant le Règlement sur les usages conditionnels 2422-2012 concernant l'entretien, le remisage et l'entreposage d'embarcations et de véhicules récréatifs dans la zone industrielle Ki011, secteur chemin d'Ayer's Cliff au nord du chemin de Fitch Bay.

Ce règlement n'a pas requis d'approbation des personnes habiles à voter.

Ce règlement est entré en vigueur le 5 novembre 2020, soit à la date de la délivrance d'un certificat de conformité par la MRC de Memphrémagog.

Ce règlement peut être consulté au Service du greffe situé au 7, rue Principale Est, à Magog, aux heures ordinaires de bureau et sur notre site internet au www.ville.magog.qc.ca/avispublics. Toutefois, pour plus d'informations concernant ce règlement, veuillez contacter la Division urbanisme au numéro 819 843-3333, poste 540.

Donné à Magog, le 17 novembre 2020.



M^e Marie-Pierre Gauthier,
Greffière adjointe